



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 2808

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre des sports sur le projet de code mondial antidopage préparé par l'agence mondiale antidopage. Pionnière dans la lutte contre le dopage et ayant rencontré dans certains cas des résistances de la part de fédérations internationales, la France se doit de faire prévaloir ses procédures et pratiques antidopage, notamment le suivi longitudinal. Sans l'affirmation d'une ligne dure et permanente, de nombreuses disciplines sportives seraient rapidement discréditées et les valeurs du sport bafouées. En conséquence, il lui demande de préciser la position défendue par le gouvernement dans le cadre de la préparation du code mondial antidopage de l'agence mondiale antidopage.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2808

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3145